Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

ID: 033-213303399-20221124-202211247-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le jeudi 24 novembre 2022 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation: 18 novembre 2022

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Audrey Souda-Français, Hélène Marguerie, Messieurs Francis Bérard, Claude Migner, Richard Dukers, Olivier Couderc, Cédric Laveuf, Michaël Sacy, Guillaume Augier, Gilbert Hogrel.

<u>Absents excusés</u>: Tiffany Bérard donne pouvoir à Francis Bérard, Elisabeth Bonachera donne pouvoir à Gilbert Hogrel, Myriam Robitaillié donne pouvoir à Olivier Couderc, Corine Levreaud donne pouvoir à Cédric Laveuf, Laury Lefèvre donne pouvoir à Claude Migner.

Secrétaire de séance : Cédric Laveuf.

## Délibération n° 202211247 : Décision modificative n° 4

Monsieur le Maire explique la nécessité de créer une provision semi-budgétaire pour litige et risques contentieux, pour ce faire une ouverture de crédit est nécessaire, il faut donc procéder à une décision modificative.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Comptes dépenses de fonctionnement :

Art 022

Dépenses imprévues

- 1 400.00 euros

Art 6875

Dot. Aux provisions pour risques et charges exceptionnelles

+ 1 400.00 euros

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité vote la décision modificative n° 4 proposée par monsieur le Maire, comme présentée ci-dessus.

## Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme Fait à Prignac et Marcamps, Le 24 novembre 2022

Le Maire

Francis Berard

Secrétaire de séance,

Cédric Laveuf